

Communiqué de presse
Le 5 avril 2019

Conseil métropolitain du 5 avril 2019

La Métropole Européenne de Lille accueille une école européenne

A la rentrée prochaine, l'École Européenne de Lille Métropole accueillera ses premiers élèves à Marcq-en-Barœul, conformément à la localisation arrêtée par le rectorat et la région. L'ouverture de cet établissement représente pour le territoire métropolitain un outil d'attractivité devenu indispensable, dans le contexte post-Brexit notamment. C'est pourquoi, le Conseil métropolitain de ce jour s'est prononcé en faveur du financement, à part égale avec la Région Hauts-de-France, des investissements nécessaires à la construction du nouvel établissement, d'un montant total de l'ordre de 20 millions d'euros.

« L'ambition de notre métropole est de s'inscrire dans le réseau des grandes métropoles européennes. C'est pourquoi j'ai souhaité, dès 2018, que la métropole accueille une école européenne et qu'elle voit le jour dès la rentrée 2019. Une offre diversifiée en enseignement international est en effet indispensable à notre attractivité auprès des entreprises et institutions internationales », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Les écoles européennes sont des établissements publics porteurs du label de l'Union européenne qui dispensent un enseignement en anglais et dans la langue nationale du pays où elles sont implantées.

L'École Européenne de Lille Métropole contribuera de manière déterminante à l'accueil des cadres expatriés des entreprises dont le souhait est qu'elles s'implantent et se développent durablement sur le territoire métropolitain.

La création de cette école est menée par un groupement piloté par la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille avec l'Académie de Lille, le Département du Nord et la ville de Marcq-en-Barœul. Elle fera l'objet d'un financement des investissements à parité entre la Région et la MEL.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



Contact presse :

Emilie Green-Leduc
Métropole Européenne de Lille
M eleduc@lillemetropole.fr
T 03 20 21 26 60